



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

COMMUNE DE PAVIE

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est obligatoirement jointe au budget et au compte administratif des collectivités territoriales afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette présentation s'applique à l'ensemble des communes, des établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, et des départements.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune www.pavie.fr

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que des différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal, qui est approuvé par le conseil municipal avant l'approbation du compte administratif.

Les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de la commune de Pavie ont été présentés au conseil municipal, et approuvés à l'unanimité, le jeudi 31 mars 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

L'exercice 2021, moins impacté par la crise sanitaire, enregistre des résultats en hausse : les dépenses de fonctionnement progressant moins fortement que les recettes.

2021 a été marqué par la baisse des dépenses à caractère général, les coûts liés au Covid marquant le pas. Il en est de même des dépenses de personnel, le Conseil Municipal ayant exprimé, dans ses lignes directrices de gestion, sa volonté de contenir la masse salariale à son niveau actuel.

Les subventions aux associations n'ont pas toutes été versées compte tenu de la baisse d'activité imposée par la crise sanitaire. Néanmoins les sommes retenues ont été investies au profit de ces dernières, dans l'achat de barnum, la rénovation des vestiaires du foot et l'acquisition d'une nacelle pour la salle de spectacle.

Dans le même temps, les recettes ont augmenté significativement : Hausse des produits des services et des produits fiscaux. En conséquence, la situation financière de la commune s'améliore.

La section d'investissement est en repli par rapport aux exercices précédents : La réhabilitation du bourg s'est poursuivie par l'installation du nouveau bureau de tabac et la construction d'un logement, ouvert sur la Place des Carmes. Les cheminements piétonniers, aux entrées nord et Sud du village, ont été finalisés ainsi que l'esplanade des salles, végétalisée et arborée, lieux très prisés des Paviens toutes générations confondues. La cantine scolaire a été équipée d'un groupe réfrigérant et les premières installations pour les jeunes réalisées : tables de ping-pong et panneaux de basket. Le tout financé, sans recours à l'emprunt, par les fonds propres de la commune, les subventions de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

Pour l'exercice 2021, en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 774 076.95 € et les recettes à 2 055 466.34 €

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 945 994.49 € et les recettes à 776 338.32 €.

QUELQUES RATIOS :

- Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 676.38 €
- Dépenses d'équipement brut / Population : 179.02 €
- Recettes réelles de fonctionnement / Population : 782.27 €
- Encours de dette / Population : 857.84 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 1 774 076.95 € et se répartissent comme suit :

| Chapitre | Dépenses de fonctionnement | CA 2020 | BUDGET 2021 | CA 2021 | CA 2021 – CA 2020 | % évolution |
|---------------|----------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------|
| 011 | Charges à caractère général | 504 777.29 | 553 288.59 | 491 538.37 | -13 238.92 | -2.62 |
| 012 | Charges de personnel et assimilé | 977 306.48 | 1 016 924.00 | 1 011 963.66 | 34 657.18 | 3.54 |
| 014 | Atténuation de produits | 22 500.22 | 22 501.00 | 22 500.22 | 0.00 | |
| 022 | Dépenses imprévues | 0.00 | 97 700.00 | 0.00 | 0.00 | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 0.00 | 254 453.00 | 0.00 | 0.00 | |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 25 494.24 | 6 681.00 | 14 118.46 | -11 375.78 | -44.62 |
| 65 | Charges de gestion courante | 120 518.80 | 189 971.00 | 185 194.35 | 64 675.55 | 53.66 |
| 66 | Charges financières | 52 036.52 | 50 000.00 | 48 761.89 | -3 274.63 | -6.29 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 29 473.86 | 78 531.00 | 0.00 | -29 473.86 | -100.00 |
| TOTAUX | | 1 732 107.41 | 2 270 049.59 | 1 774 076.95 | 41 969.54 | 2.42 |

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE :

Au 31/12/2021, les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :
 - o Catégorie C : 19
 - o Catégorie B : 5
- Agents non titulaires :
 - o Catégorie C : 5

RECETTES :

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 2 055 466.34 € et se répartissent comme suit :

| Chapitre | Dépenses de fonctionnement | CA 2020 | BUDGET 2021 | CA 2021 | CA 2021 – CA 2020 | % évolution |
|---------------|------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|----------------|
| 013 | Atténuation de charges | 37 931.29 | 81 068.00 | 97 043.52 | 59 112.23 | 155.84 % |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 12 970.20 | 16 000.00 | 20 001.61 | 7 031.41 | 54.21 % |
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 145 543.40 | 158 500.00 | 178 199.06 | 32 655.66 | 22.43 % |
| 73 | Impôts et taxes | 1 234 241.92 | 1 284 113.00 | 1 304 167.35 | 69 925.43 | 5.66 % |
| 74 | Dotations et participations | 384 697.88 | 387 319.00 | 396 804.12 | 12 106.24 | 3.14 % |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 22 247.55 | 22 100.00 | 26 913.64 | 4 666.09 | 20.97 % |
| 76 | Produits financiers | 1 108.07 | 716.00 | 761.57 | -346.50 | -31.27 % |
| 77 | Produits exceptionnels | 7 296.75 | 10 233.00 | 31 575.47 | 24 278.72 | 332.73 % |
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 0.00 | 310 000.59 | 0.00 | 0.00 | |
| TOTAUX | | 1 846 037.06 | 2 270 049.59 | 2 055 466.34 | 209 429.28 | 11.34 % |

LA FISCALITE :

La réforme de la taxe d'habitation a engendré une perte d'autonomie financière des communes en leur attribuant une partie du produit de la part départementale du foncier bâti, en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les taux des impôts votés en mars 2021 étaient les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 62.08 % (dont 33.85 % de taxe départementale et 28.23 % de taxe communale)
- Taxe sur le foncier non bâti : 99.89 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace le remboursement du capital des emprunts et les projets de la commune à court et moyen terme. A titre d'exemple, les dépenses d'équipement concernent des actions qui contribuent à entretenir ou accroître le patrimoine communal : achat d'un bien immobilier ou rénovation de bâtiments, acquisition de véhicules, de mobiliers, de matériels...

Les investissements fluctuent en fonction des marges de manœuvre financières dégagées sur la section de fonctionnement et des taux de subventions obtenus. Il convient de surveiller, lors du vote du compte administratif, la capacité d'autofinancement et le ratio d'endettement de la commune.

Les dépenses d'investissement 2021 s'élèvent à 945 994.49 € et se répartissent comme suit :

| Chapitre / opération | Dépenses d'investissement | BUDGET 2021 | CA 2021 | Restes à réaliser |
|----------------------|------------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 429 000.00 | 427 582.97 | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 9 004.18 | 1 820.40.40 | 6 000.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 359 006.00 | 167 304.44 | 127 220.00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 167 270.00 | 137 707.07 | 720.00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 46 499.00 | 46 498.68 | |
| 2017001 | Opération salle spectacle | 23 056.00 | 16 754.85 | 6 300.00 |
| 2017002 | Opération rénovation mairie | 5 500.00 | 359.64 | |
| 2018001 | Opération aménagement paysager | 128 367.00 | 127 964.83 | |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 16 000.00 | 20 001.61 | |
| D001 | Solde d'exécution reporté négatif | 72 122.82 | | |
| TOTAUX | | 1 255 825.00 | 945 994.49 | 140 240.00 |

A noter que les restes à réaliser qui s'élèvent à 140 240.00 € en dépenses sont des engagements pris en 2021 (marchés ou devis en cours).

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2021 :

| Capital dû au 01/01/2021 | Annuités 2021 | Intérêts versés | Capital remboursé | Capital restant dû au 31/12/2021 |
|--------------------------|---------------|-----------------|-------------------|----------------------------------|
| 2 232 105.01 € | 475 438.33 € | 47 855.36 € | 427 582.97 € * | 1 804 522.04 € |

* dont 300 000 € de remboursement de prêt relais

PRINCIPALES DEPENSES REALISEES EN 2021 :

- Redynamisation centre bourg : 137 707.07 €
- Aménagement paysager entrée nord : 127 964.83 €
- Travaux de réfection et de signalisation de voirie : 37 936.25 €
- Groupes frigorifiques cantine : 26 706.86 €
- Travaux programme équipement jeunes : 23 347.95 €
- Matériel roulant : 21 526.80 €
- Travaux écoles : 18 199.30 €
- Salle de spectacle : 16 754.85 €

RECETTES :

Les recettes d'investissement 2021 s'élèvent à 776 338.32 € et se répartissent comme suit :

| Chapitre / opération | Dépenses d'investissement | BUDGET 2021 | CA 2021 | Restes à réaliser |
|----------------------|-------------------------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) | 267 000.00 | 261 528.02 | |
| 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 159 209.00 | 159 209.00 | |
| 13 | Subventions d'investissement | 541 675.00 | 332 175.81 | 126 918.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées (cautions loyers) | 1 150.00 | 1 150.00 | |
| 27 | Autres immobilisations financières | 8 157.00 | 8 157.03 | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 254 453.00 | | |
| 024 | Cession | 17 500.00 | | |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 6 681.00 | 14 118.46 | |
| TOTAUX | | 1 255 825.00 | 776 338.32 | 126 918.00 |

A noter que les restes à réaliser qui s'élèvent à 126 918.00 € en recettes sont des restes à percevoir sur des subventions notifiées.

Les subventions perçues en 2021 concernent :

- La salle de spectacle : 21 580.00 €
- L'aménagement paysager entrée nord : 216 859.30 €
- La redynamisation du centre bourg : 68 076.36 €
- Travaux écoles : 17 988.82 €
- Indemnisation intempéries : 3 836.54 €
- Divers équipements : 3 834.79 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ZAC DE FLEURIAN

Ce budget spécifique est dédié à la gestion du lotissement ZAC de Fleurian et est assujetti à la TVA. Le budget comporte, comme pour le budget principal, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Néanmoins, pour cette dernière, ce type de budget relève d'une comptabilité particulière, les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre, la valeur de ces terrains est décrite dans les comptes de stocks.

Pour l'exercice 2021 :

- En section de fonctionnement :
 - Dépenses réalisées : 3 548.98 €
 - Recettes perçues : /

- En section d'investissement :
 - Dépenses réalisées : 42 949.70 €
 - Recettes perçues : 46 498.68 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE BELVEDERE

Ce budget spécifique est dédié à la gestion du lotissement du Belvédère et est assujetti à la TVA. Le budget comporte, comme pour le budget principal, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Néanmoins, pour cette dernière, ce type de budget relève d'une comptabilité particulière, les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre, la valeur de ces terrains est décrite dans les comptes de stocks.

Pour l'exercice 2021 :

- En section de fonctionnement :
 - Dépenses réalisées : 1 088 756.56 €
 - Recettes perçues : 1 114 787.98 €

- En section d'investissement :
 - Dépenses réalisées : 540 063.36 €
 - Recettes perçues : 887 094.90 €

RESULTATS DE CLOTURE 2021

Pour 2021, les résultats de clôture des différents budgets sont les suivants :

| Budget | Section de fonctionnement | Section d'investissement (Restes à réaliser compris) |
|------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Budget principal | + 591.389.98 € | - 255 100.99 € |
| Budget ZAC de Fleurian | - 3 548.98 € | - 73 801.43 € |
| Budget Belvédère | + 26 031.42 € | + 459 936.64 € |